**[90:C:6]**

**Ordonnance autorisant l'appel**

[*no du dossier de la cour*]

COUR SUPRÊME DU CANADA

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA]

JUGE EN CHEF DU CANADA

Le [*jour*] [*date*]

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA]

JUGE [*nom*]

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA]

JUGE [*nom*]

[*ou la mention appropriée*]

ORDONNANCE

À LA SUITE DE LA DEMANDE que lui a présentée le procureur des appelants pour obtenir l'autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada de l'ordonnance de la Cour d'appel de l'Ontario [*ou la mention appropriée*] prononcée le [*date*], la Cour, après avoir entendu les plaidoiries du procureur des appelants et du procureur des intimés prononce les dispositions suivantes :

1. LA COUR AUTORISE les appelants à interjeter appel à la Cour suprême du Canada de l'ordonnance en date du [*date*] rendue par la Cour d'appel de l'Ontario dans la présente cause.

2. LA COUR ORDONNE que les dépens de la présente demande suivent les dépens de l'appel.

Registraire adjoint, C.S.C.